



BON DE COMMANDE DU PANNEAU « EXPLOITATION QUALIFIÉE AGRICULTURE RAISONNÉE »

Votre exploitation est qualifiée agriculture raisonnée et vous souhaitez le faire savoir aux visiteurs de votre exploitation.

Pour cela le ministère de l'Agriculture et de la Pêche a retenu un modèle de panneau unique, avec les caractéristiques suivantes :

- Support de couleur verte, 60 x 80 cm, PVC souple
- Envoi sous rouleau rigide
- Prix unitaire (port compris) : 20 € TTC (16,08 € HT)

L'association Farre vous propose la réalisation et l'envoi de ce panneau en renvoyant le bon de commande ci-après.

Conformément aux conditions d'utilisation du qualificatif "agriculture raisonnée" (décret n° 2004-293 du 26 mars 2004) l'emploi de ce panneau n'est possible que pour les exploitations qualifiées au titre de l'agriculture raisonnée.

✂ -----

Nom :
Prénom :
Société :
Adresse :

Tél :
Courriel :

Fax :
Site internet :

Commande exemplaire(s) du panneau « exploitation qualifiée agriculture raisonnée » au prix unitaire de 20 € et joins à cet effet le règlement par chèque à l'ordre de FARRE.

Fait à
Signature

Le

**Bon de commande à retourner accompagné du règlement
à l'association FARRE - 19 rue Jacques Bingen - 75017 Paris**

Les commandes ne seront prises en compte qu'à réception du règlement